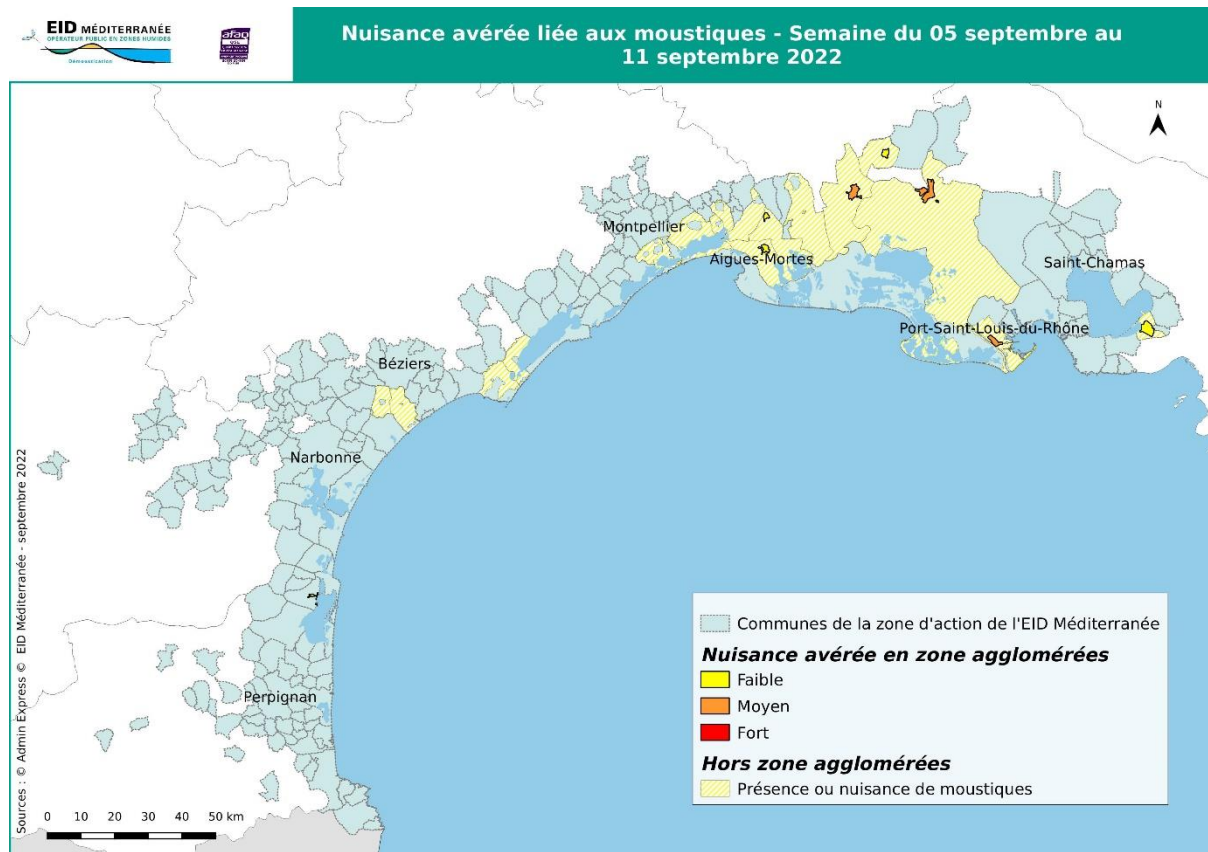


BULLETIN OPÉRATIONNEL

Bulletin « Moustiques » du 5 au 11 septembre 2022



Au cours de la semaine du 5 septembre 2022 :

À peine les moustiques résiduels ruraux présents avaient-ils progressivement baissé pavillon que de nouvelles et importantes submersions de zones humides ont été enregistrées, à compter de mardi 6 septembre, consécutives aux précipitations intervenues à l'est du littoral héraultais et dans le sud du Gard. Et, un peu partout ailleurs, après des coups de mer. À nouveau, le dispositif opérationnel de l'EID Méditerranée a été mis à rude contribution, pour la troisième fois cet été. Du jamais vu depuis au moins 30 ans.

Jusqu'à 4 avions, 2 hélicoptères et toute une batterie de moyens terrestres ont traité les nouvelles larves d'*Aedes species* en zones humides, sur plus 3 500 hectares, entre le 6 et le 9 septembre, avec, certaines journées, plus d'un millier d'hectares traités sur un linéaire côtier de 300 kilomètres.

Le cumul 2022 à ce jour dépasse 25 000 hectares, pour une moyenne des cinq dernières années s'élevant à 22 500 ha. La dernière année « haute » était 2018, avec, à la même période, un cumul de 28 450 ha traités.

En zones urbanisées, les précipitations des derniers jours ont favorisé les éclosions d'œufs d'*Aedes albopictus* (le moustique-tigre), dont les nuisances ressenties sont globalement en hausse sur les 5 départements de la zone d'action de l'EID, plus particulièrement dans l'Hérault, le Gard et les Bouches-du-Rhône.

À compter du 12 septembre 2022 :

Même s'il ne reste à certains endroits que 10 à 15 % des densités initiales, des risques de nouvelles nuisances résiduelles sont possibles le week-end prochain. Mais il est trop tôt pour définir avec précision les secteurs qui seront concernés.

Des pluies sont de nouveau annoncées en ce milieu de semaine, mais leur caractère orageux entraîne une incertitude sur leur intensité et sur leur localisation. Ces prévisions requièrent à nouveau une grande mobilisation, à la fois des services compétents, en zones humides, et aussi des particuliers, en zones habitées, car la saison du moustique-tigre n'est pas terminée.

Situation par département :

- **Bouches-du-Rhône** : À l'embouchure du Grand-Rhône, 620 hectares de zones humides ont été traités par avion et par hélicoptère suite à un coup de mer en début de semaine puis à un autre coup de mer et à de la pluie en milieu de semaine. En complément, des traitements au sol ont été également effectués, sur environ 40 ha. Les nuisances résiduelles dues aux *Aedes caspius* peuvent être encore ressenties, notamment hors des zones agglomérées.

Sur le pourtour de l'étang de Berre, la nuisance est en baisse dans les quartiers qui entourent les marais de Jaï. Les précipitations et le coup de mer ont généré des éclosions sur l'ensemble des zones humides. Des traitements aériens et au sol ont été réalisés sur 130 ha et se poursuivent. Une nuisance résiduelle est possible d'ici la fin de semaine.

- **Gard** : La nuisance liées aux moustiques « ruraux » est en baisse et assez faible, d'une façon générale, dans les zones urbanisées des communes du sud du Gard. La situation est plus contrastée en zones rurales, où les moustiques restent présents et localement agressifs. Dans l'ensemble, la situation s'est améliorée en une semaine. Cependant, les importantes précipitations des 6 et 7 septembre, couplées aux crues du Vistre et du Vidourle, ont remis en eau des surfaces très importantes et provoqué de nouvelles éclosions d'œufs en zones humides. Les surfaces traitées au *Bti* par avion, par hélicoptère, par drone et par moyens au sol s'élèvent à plus de 1 000 hectares. Des émergences de moustiques adultes « ruraux » sont prévues en fin de semaine. Néanmoins, les vents de nord devraient en atténuer les effets. On note quelques situations particulières : la commune de Saint-Gilles, particulièrement exposée aux moustiques issus des zones humides camarguaises, Saint-Laurent-d'Aigouze et Le Cailar à ceux issus de la plaine du Vistre.



- **Hérault** : Les remontées d'étangs et des précipitations ont généré l'apparition de nouvelles larves d'*Aedes* en zones humides, avec des densités très fortes, qui ont été traitées sur près de 1 500 hectares, avec des moyens aériens et terrestres. Plus au sud du département, l'activité opérationnelle a été largement conditionnée par les mises en eau naturelles, ainsi que par des irrigations. Les premières émergences de moustiques adultes devraient s'opérer en cette fin de semaine.

- **Aude** : Un bruit de fond dû aux *Aedes caspius* est observé sur le littoral, qui pourrait évoluer par endroits d'ici à la fin de la semaine, suite à de prochaines émergences résiduelles. 150 hectares de zones humides ont été traités. Le risque de nuisance en zones urbanisées due à ces *Aedes* « ruraux » est néanmoins faible. Sur l'étang de Marseillette, les moustiques résiduels cumulés pourraient atteindre Aigues-Vives et Marseillette.

- **Pyrénées-Orientales** : On observe quelques moustiques « ruraux » récalcitrants sur les zones humides de Salses-le-Château. Le dernier traitement aérien, d'une superficie de 275 hectares, s'est soldé par une bonne efficacité, même si la présence de quelques nymphes a été constatée. Un risque de nuisance faible est possible dans les prochains jours.

